

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-382 DU 21 JUILLET 2009

Chargeant Monsieur Grégoire AKOFODJI, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'intérim de Monsieur Idriss L. DAOUDA, Ministre de l'Economie et des Finances pour compter du mercredi 15 au mercredi 22 juillet 2009.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
- Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le Décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

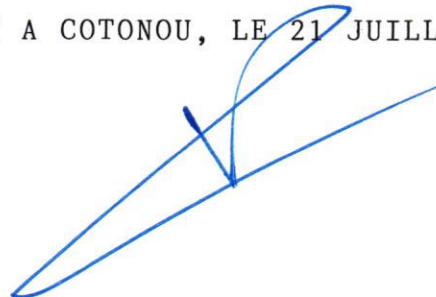
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Idriss L. DAOUDA, Ministre de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Monsieur Grégoire AKOFODJI, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, pour compter du mercredi 15 au mercredi 22 juillet 2009.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 21 JUILLET 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 3 CC1 CES 4 HAAC 5 SGG 4 MINISTRES 30 JO 1